CONTRAT DE SEJOUR
****

Un contrat de séjour est passé ENTRE LES SOUSSIGNES :

- La S.A. CLUB LANGUES ET CIVILISATIONS au capital de 252 000 Euros
  Immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro IM012100009, dont le siège social est à RODEZ (Aveyron) Résidence du Club, Rue de la comtesse Cécile,
  Représentée par Monsieur Jean BURDIN, agissant en qualité de Président

  ci-après dénommé 'le Club'

D'UNE PART,

- l'établissement d' enseignement **COLLEGE DE PIAN SUR GARONNE**
  situé à **BP70015**
  33490 ST MACAIRE
  Représenté par M ....., chef d'établissement,
  et dûment habilité(e) à cet effet

  ci-après dénommé 'l'établissement'

D'AUTRE PART.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

La présente convention a pour objet de régir les conditions de l'organisation et du suivi d'un séjour à CHESTER.

Pour toutes les questions non réglées dans le cadre du présent contrat, les parties conviennent de se référer aux dispositions légales en vigueur et notamment aux articles R-211-5 à R-211-13 du Code du Tourisme.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU CLUB - PRESTATIONS - LIEU DU SEJOUR

Le lieu de séjour mentionné à l'article 1 peut être dans la ville ou sa région. L'organisation et le séjour visés à l'article 1 comprennent les prestations suivantes :

2.1 - Un séjour pour **53** participants payants, aux dates suivantes :

- date de départ : **24/04/16**
- date de retour : **30/04/16** Référence : **GB368**

et, comprenant **4** pension(s) complète(s) par personne en famille.
(pension complète = un repas du soir, nuit, petit-déjeuner, panier repas).

En famille, les élèves et les accompagnateurs sont logés en principe à 2, 3 ou 4 par famille et exceptionnellement seuls.

Les familles hôtesses accueilleront les élèves le premier jour et leur indiqueront leur chemin pour rejoindre le point de rencontre. Celui-ci est distant de 10 à 15 mn à pied. Les jours suivants, ils s'y rendront seuls. L'autocar effectuera un ramassage quotidien et déposera les élèves le soir. La durée du ramassage varie en fonction de la taille de la localité. Le responsable local vous fournira le plan du circuit à votre arrivée.
Dans certaines grandes villes (Madrid, Berlin, Munich par exemple) ou aux Etats Unis et au Canada, les participants pourront être amenés à utiliser les transports urbains. Ceci vous sera précisé lors de votre réservation.

Des paniers repas supplémentaires pour le voyage retour seront proposés en option.

2.2 - La gratuité pour le chauffeur ou les chauffeurs.

2.3 - L'organisation des traversées maritimes (pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, la Sicile, et la Grèce).
Nous sommes toutefois tributaires des disponibilités des compagnies maritimes. Par conséquent, les traversées demandées à la réservation peuvent être refusées. Le cas échéant, nous proposerions au groupe une traversée différente.

Les taxes appliquées par les compagnies maritimes et facturées à ce jour pourront être modifiées par ces dernières, ce qui entrainera une révision du prix du séjour.

2.4 - L'organisation du transport en autocar de tourisme, avec sièges inclinables et appuis-têtes incorporés, au départ de **l'établissement**, ainsi que les frais de péage et de stationnement.
Les trajets aller et retour seront effectués par un ou plusieurs chauffeurs en relais ou 2 chauffeurs en permanence (à discrétion de la compagnie de transport et en respect de la législation en vigueur sur les transports).

2.5 - L'assistance de notre responsable sur place.

2.6 - La réservation des sites et musées (à l'exception de ceux qui exigent une réservation directe de l'établissement scolaire).
Nous avons d'ores et déjà transmis votre programme à notre service de réservation des sites et musées, afin qu'il procède à la réservation de ces derniers. Toutefois, en fonction des disponibilités offertes par les sites et musées, des modifications pourront être apportées.

2.7 - La mise à disposition d'un téléphone portable pour le professeur responsable.

2.8 - Par ailleurs, le Club remettra à l'établissement, au plus tard au moment du complet paiement par lui du prix prévu à l'article 4 ci-après :

- le programme définitif du séjour,
- les coordonnées du responsable du séjour sur place (article R211-8 alinéa 19 du Code du Tourisme).

2.9 - Une assurance responsabilité civile couvrant les dégats causés ou subis par le participant.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DU CLIENT

3.1 - L'établissement désigne **MME GAUZERE ou M LABROUSSE FABIEN**, professeur, qui sera l'interlocuteur de CLC pour l'organisation et le suivi du séjour. L'établissement communiquera en temps utile le nom des personnes devant encadrer le voyage.

3.2 - L'établissement s'engage à respecter les directives relatives aux sorties et voyages d'élèves, telles qu'elles résultent des circulaires ministérielles en vigueur et notamment celle n° 2013-106 du 16 Juillet 2013, modifiant les circulaires n° 99-136, 2002-063 et 2011-117.

3.3 - L'établissement s'engage à réunir les dossiers des participants et le montant de la participation. Il s'engage à retourner au Club dans les meilleurs délais :

- La liste d'options proposées : repas supplémentaires, souscriptions des diverses assurances, guides, cartes téléphone, possibilité de payer les musées à l'avance.

- la liste des participants dûment remplie.

3.4 - CLC se réserve le droit de publier le programme de votre séjour sur son site WEB, sauf mention contraire de votre part ci-dessous :

_\ j'autorise la publication de mon programme sur internet

_\ je n'autorise pas la publication de mon programme sur internet

3.5 - ALLERGIES ALIMENTAIRES
Toute allergie alimentaire doit nous être signalée 60 jours avant le départ. Sa nature devra nous être clairement décrite sur papier libre et traduite dans la langue du pays visité. Ce document va constituer une demande d'acceptation de l'élève et dès réception dans nos services, nous le transmettrons à notre directeur de centre afin qu'il étudie la possibilité de recevoir l'élève dans les meilleures conditions. Nous nous réservons le droit de refuser un élève par principe de sécurité.
Dans le cas où la participation d'un élève est acceptée, les parents conservent l'entière responsabilité et ne pourront, en cas d'accident, mettre en cause celle des différents prestataires : le Club Langues et Civilisations, les directeurs de centre ou responsables locaux, les familles hôtesses.

3.6 - L'établissement s'engage également à informer les parents ou représentants légaux des participants sur :

- les conditions de séjour et d'annulation,
- les formalités de sortie du territoire (et plus particulièrement pour les participants de nationalité étrangère),
- la possibilité de souscrire le contrat d'assurance visé à l'article 9 ci-après en diffusant à chaque participant le feuillet décrivant les modalités d'assurance.
- les conditions relatives aux allergies alimentaires.

ARTICLE 4 : PRIX - FIXATION :

Tous les prix indiqués dans la présente convention sont libellés en Euros.

Le prix unitaire, soit **330.00** € TTC par participant est calculé sur la base de **53** participants payants. Ce prix unitaire sera recalculé, le cas échéant, en fonction de l'effectif réel des participants afin de tenir compte des frais fixes incompressibles, ou de toute autre modification (dates, durée, durée, destination).

Par ailleurs, les participants agés de 18 ans et plus doivent acquitter un supplément de 3.10 € par nuit. La facture correspondant à ce supplément vous sera adressée dès réception de la liste des participants. Les conditions d'hébergement sont identiques à celles des autres participants.

Il est également convenu que le prix du séjour ne comprend pas : (1)

. L'entrée des sites et des musées (2).
. D'une maniere générale, toutes les dépenses à caractère personnel.
. Les repas des voyages aller et retour.
. Les boissons, pour les séjours en auberge ou en hôtel.
. Les options (repas supplémentaires, assurances, guides, cartes télèphone, ...)

Le prix du séjour ainsi calculé est fixé à :

	MONTANT EUROS
Prix du séjour ..... 330.00 € x 53	17490.00
Réduction fidélité	- 200.00
Forfait de préparation du séjour	- 80.00
Déjeuner Fish & Chips à OXFORD (estimation) . 16.00 € x 53	848.00
Panier repas ..... 1 x 6.01 € x 53	318.53
PUNT HOUSE - MAGDALEN BRIDGE	333.59
DEWA ROMAN EXPERIENCE	289.13
DEWA ROMAN EXPERIENCE	102.28
CHESTER CATHEDRAL	231.31
LIVERPOOL F.C.	693.93
Option Annulation+Rapatriement 10.17 € x 53	539.01
TOTAL à payer	20565.78 €

(1) - Pour toute option souscrite après signature du présent contrat ou toute modification d'effectif, un relevé de compte sera adressé à l'établissement et tiendra lieu d'avenant au présent contrat.

(2) - L'entrée des sites et des musées : le montant du budget visites ci-joint est une estimation et pourra être revu en fonction des tarifs en vigueur aux dates du séjour qui seront confirmés par les différents sites et musées.

ARTICLE 5 : PRIX - REVISION :

Les prix sont estimés au 30 Juillet 2015, ils sont dans leur totalité susceptibles d'être réajustés à la hausse ou à la baisse en fonction des conditions économiques, en particulier, variation du taux de change pour les pays n'adhérant pas à l'Euro et/ou augmentation du prix des transports pour tous les pays.

La révision ne pourra dépasser, en pourcentage, le pourcentage de hausse ou de baisse résultant de cette répercussion.

Le prix proposé du séjour (hors visites) a été établi sur la base du taux de change suivant :

1 Livre sterling = 1,47 Euro

Les prix proposés sont établis sur la base d'un prix forfaitaire au kilomètre de 1,827 Euros (hors frais de route et d'autoroute), lui-même calculé sur la base de 1,1364 Euros TTC / 0,947 Euros HT le litre de gasoil (source CNR : prix du gasoil moyenne mensuelle juin 2015).

Toute modification de plus de 10 %, à la hausse comme à la baisse, du prix de Gasoil HT à la pompe (moyenne mensuelle) publié par le Comité National Routier le mois précédent le départ, sera répercutée et entrainera une révision du prix du séjour. Dans cette situation, seul cet indice sera réactualisé dans le calcul du prix forfaitaire au kilomètre.

Le prix du kilomètre initial est établi comme suit :

Prix du kilomètre	=	PGP REF (1)	x	Consommation (2)	+	Autres Charges (3)
	=	0,947 €	x	30/100	+	1,543 €
	=	1,827 €				

Avec :

(1) PGP REF : Prix du Gasoil HT à la Pompe de référence (moyenne mensuelle) = 0,947 Euros HT le litre (juin 2015 - source CNR)

(2) Consommation autocar = 30 litres de carburant / 100 km

(3) Autres charges : charges fixes autres que Carburant = 1,543 € (donnée invariable)

En cas de révision :

Prix du kilomètre = PGP M-2 (4) x Consommation (2) + Autres Charges (3)

Avec :

(4) PGP M-2 : Prix du Gasoil HT à la Pompe (moyenne mensuelle) 2 mois avant le départ : à titre d'exemple, pour un séjour partant en avril, au mois de mars (M-1), le Comité National Routier (CNR) publie la moyenne mensuelle à la pompe du mois de février (M-2). CLC arrêtera et communiquera le prix éventuellement révisé sur la base de cet indice.

ARTICLE 6 : PRIX - MODALITES DE PAIEMENT :

Dans un délai de 15 jours après la date de réservation, l'établissement adresse au Club un exemplaire du contrat dûment signé.
Dans un délai de un mois après la date de réservation, l'établissement adresse au Club, une avance de 30 % soit **5247.00** € à titre d'avance.
La réception du contrat signé ou le paiement d'un acompte confirment l'engagement contractuel (la réalisation d'une des deux conditions précitées suffit), l'option est alors concrétisée et les dates choisies pour le séjour sont garanties (sous réserve de confirmation des traversées maritimes ou des transports aériens ou ferroviaires, suivant le cas).
60 jours avant le départ, un deuxième versement de 40 % soit **6996.00** € doit être effectué, le solde soit **8322.78** € est dû à réception des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour (article R-211-8 alinéa 10 du Code du Tourisme, dérogation aux articles 12 et 13 du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962, accordée par la direction de la comptabilité publique (lettre ministérielle diffusée aux EPLE en 1997).

Chaque versement doit faire l'objet **d'une seule opération** et être effectué par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de 'CLUB LANGUES ET CIVILISATIONS' ou par virement bancaire (RIB joint).

Le non paiement du solde aux dates prévues et ce, sans demande supplémentaire du Club, est susceptible d'entrainer au tort de l'établissement l'annulation des prestations dans les conditions prévues à l'article 7, paragraphe 7.3 a.
Dans le cas d'un accord exprès du Club, le programme sera maintenu mais il sera fait application du taux d'intérêt légal sur les sommes restant dues à compter de la date à laquelle les sommes auraient dû nous parvenir.

ARTICLE 7 : MODIFICATIONS - ANNULATIONS :

7.1 - Modifications

Jusqu'à un mois après réception du présent contrat, le Club accepte sans frais toute modification du seul programme d'excursions. Passé ce délai, toute modification du programme entrainera des frais.

Toute modification de la réservation initiale portant notamment sur les dates, le lieu de séjour, la traversée maritime nécessite l'accord exprès du Club et pourra entrainer une révision du prix.

En revanche, toute demande de modification refusée par le Club équivaut à une annulation dont les conditions sont définies à l'article 7.3 a.

Par ailleurs, l'établissement s'engage à n'utiliser l'autocar que conformément à l'itinéraire et au programme établis. Toute modification entraînera la facturation des kilomètres supplémentaires au tarif de 2,01 Euros/Km pour des autocars jusqu'à 61 places et de 3,44 Euros/Km pour des autocars de capacité supérieure.

Enfin, l'établissement ne peut, sauf accord préalable du Club modifier le déroulement de son séjour. Les frais de modifications non acceptées restent entièrement à sa charge, sans qu'il puisse prétendre obtenir le remboursement des prestations dont il n'a pas bénéficié du fait de ces modifications.

Est considérée comme modification non acceptée toute modification n'ayant pas fait l'objet d'un ecrit préalable du Club.

7.2 - Changement d'effectif

Pour tout changement d'effectif jusqu'à un mois avant le départ, le prix unitaire pourra être revu à la hausse ou à la baisse le cas échéant, en fonction du nouvel effectif :

- diminution d'effectif :
  . le prix unitaire sera revu à la hausse.

- augmentation d'effectif :

  . si le groupe demeure en dessous de 53 participants payants, le prix unitaire sera revu à la baisse.
  . au dessus de 53 participants payants : une demande doit être formulée à CLC qui établira un devis, sous réserve d'obtention d'un véhicule de capacité supérieure pour un séjour avec transport.

Les nouveaux prix vous seront communiqués dans les meilleurs délais.

7.3 - Conditions d'annulation

a) Annulation du groupe complet :

* Plus d'un mois avant le départ, C.L.C. retient 30 % du prix du séjour.

* Moins d'un mois avant le départ, C.L.C. retient 50 % du prix du séjour.

* Moins de 8 jours avant le départ, C.L.C. retient la totalité du prix du séjour, tous les frais ayant alors été engagés (transport, bateau, hébergement, etc...)

b) Annulation partielle du groupe :

* Plus d'un mois avant le départ, le prix unitaire est recalculé à la hausse en fonction du nombre réel de participants et conformément à l'article 4 du présent contrat.

* Moins d'un mois avant le départ, C.L.C. retient 50 % du prix unitaire.

* Moins de 8 jours avant le départ, C.L.C. retient la totalité du prix du séjour, et ce dans tous les cas y compris maladie, tous les frais ayant alors été engagés (transport, bateau, hébergement, etc...)

A noter qu'un remplacement est toujours admis.

Dans le cas d'un voyage avec transport aérien, des pénalités d' annulation ou de changement de nom, pourront, en outre, être demandées.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITE :

Le Club répond, à l'égard de l'établissement, de tout manquement aux obligations qui lui incombent en application des règles du droit français. Il est garant de l'organisation du séjour et responsable de sa bonne exécution, à l'exception des cas de force majeure, grève, tempête, cas fortuit ou faits de tiers.

Le Club ne saurait être tenu pour responsable dans le cas ou un participant n'aurait pas les documents nécessaires pour l'entrée ou la sortie dans le(s) différent(s) pays considéré(s) y compris le territoire français.

ARTICLE 9 - ASSURANCES :

Conformément à la législation régissant l' activité d'un agent de voyage, Le Club est couvert par une assurance de responsabilité civile professionnelle, n° de police 086 174 815 à concurrence d'un montant de 4 573 471 € par sinistre et par année d'assurance. Le Club déclare avoir souscrit l'assurance mentionnée ci-dessus auprès de la compagnie ALLIANZ EUROCOURTAGE, dont le siège social est à LA DEFENSE (92099) - 7, Place du Dôme - TSA 59876. Ce contrat ne pourra intervenir qu'en cas de défaut d'assurance des participants ou de leurs parents ou après épuisement des garanties desdits contrats.

Par ailleurs, le Club propose, en option, pour la totalité ou une partie du groupe :

- Une assurance assistance rapatriement, au tarif de 5.00 Euros par élève,

- Une option annulation au tarif de 9.00 Euros par élève,

- Une option vol de bagages au tarif de 16.00 Euros par élève.

En outre, le Club propose, pour la totalité du groupe et en option :

- le pack assurances (assistance rapatriement + annulation) au tarif de 11 Euros par élève. Il garantit, en cas d'annulation du groupe complet quel que soit le motif jusqu'à plus de 8 jours avant le départ, le remboursement des sommes versées à l'exception des frais de souscription soit 11 Euros par élève, d'une franchise de 15 Euros par élève et des frais de l'achat éventuel d'un kit tombola. En cas d'annulation du groupe complet de 8 jours à la veille du départ, la franchise sera de 40 Euros par élève.

- la garantie "Protection contre la hausse du carburant" au tarif de 2 Euros par élève. Elle garantit le maintien du prix de vente en cas de hausse du prix du gasoil à la pompe.

Les contrats d'assurance ainsi proposés en option devront être souscrits au moment de la réservation et au plus tard, **plus d'un mois** avant la date de départ du séjour.

ARTICLE 10 - LITIGES - LOI APPLICABLE :

En cas de litiges relatifs à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat, les parties rechercheront un règlement à l'amiable préalablement à toute instance juridique.

Après avoir paraphé chaque page, signer en dernière page sous la mention manuscrite 'lu et approuvé'.

Fait à Rodez en deux exemplaires le 1 Décembre 2015

M.....,	M.....,	Jean BURDIN
Professeur	Chef d'établissement	Pour le Club Langues et Civilisations
Signature	Signature	Signature

Mots rayés nuls = 0
Paragraphes rayés nuls = 0

Toutes les modifications éventuelles de ce contrat ne seront valables qu'après signature de C.L.C. en face des amendements apportés.

Afin de nous permettre d'identifier vos réglements et courriers, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir découper les bons d'identification ci-dessous et d'en joindre un à chacun de vos envois.

Merci.

(A découper suivant les pointillés)

BON D'IDENTIFICATION

Dossier suivi par : **Sophie BELLOC et Julie ALAUZET**

Prog : **GB368** Groupe de : **MME GAUZERE**
et de : **M LABROUSSE FABIEN**
COLLEGE DE PIAN SUR GARONNE
BP70015
33490 ST MACAIRE

Téléphone établissement : **05.57.98.11.50**

Destination : **CHESTER** du **24/04/16** au **30/04/16**

(A découper suivant les pointillés)

BON D'IDENTIFICATION

Dossier suivi par : **Sophie BELLOC et Julie ALAUZET**

Prog : **GB368** Groupe de : **MME GAUZERE**
et de : **M LABROUSSE FABIEN**
COLLEGE DE PIAN SUR GARONNE
BP70015
33490 ST MACAIRE

Téléphone établissement : **05.57.98.11.50**

Destination : **CHESTER** du **24/04/16** au **30/04/16**

(A découper suivant les pointillés)

BON D'IDENTIFICATION

Dossier suivi par : **Sophie BELLOC et Julie ALAUZET**

Prog : **GB368** Groupe de : **MME GAUZERE**
et de : **M LABROUSSE FABIEN**
COLLEGE DE PIAN SUR GARONNE
BP70015
33490 ST MACAIRE

Téléphone établissement : **05.57.98.11.50**

Destination : **CHESTER** du **24/04/16** au **30/04/16**

SO

Rodez, le 1 Décembre 2015

COLLEGE DE PIAN SUR GARONNE
BP70015
33490 ST MACAIRE

Groupe de : MME GAUZERE
et de : M LABROUSSE FABIEN Code : GB368
Séjour à : CHESTER du 24/04/16 au 30/04/16 soit 4 pensions complètes.
Dossier suivi par : Sophie BELLOC et Julie ALAUZET

FACTURE D'ACOMPTE

Détail des frais de participation	MONTANT EUROS
Prix du séjour ..... 330.00 € x 53	17490.00
Réduction fidélité	- 200.00
Forfait de préparation du séjour	- 80.00
Déjeuner Fish & Chips à OXFORD (estimation) . 16.00 € x 53	848.00
Panier repas ..... 1 x 6.01 € x 53	318.53
PUNT HOUSE - MAGDALEN BRIDGE	333.59
DEWA ROMAN EXPERIENCE	289.13
DEWA ROMAN EXPERIENCE	102.28
CHESTER CATHEDRAL	231.31
LIVERPOOL F.C.	693.93
Option Annulation+Rapatriement 10.17 € x 53	539.01
Net à payer	20565.78 €
- Acompte à régler avant le 22/01/16	5247.00 €

Les montants sont exprimés Toutes Taxes Comprises.
Dispense de mention de la T.V.A. : B.O., Instruction n°116 du 24 juin 1981 (Agences de voyages)
T.V.A. calculée sur la marge : article 266-1-e du Code Général des impôts.

PAIEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE

Si vous désirez effectuer le paiement du séjour par virement bancaire, nous vous demandons de bien vouloir **préciser la référence du séjour : GB368** lors du virement afin de faciliter son identification.

Nos coordonnées bancaires sont :

Titulaire du compte : CLUB LANGUES ET CIVILISATIONS
Rue Comtesse Cécile
CS 33333
12033 RODEZ CEDEX 9
Domiciliation ..... : BNP PARIBAS SUD OUEST ENTREPRISES
Code Banque ..... : 30004
Code Guichet ..... : 00648
Numéro de compte .. : 00020527129
Clé RIB ..... : 67
IBAN ..... : FR76 3000 4006 4800 0205 2712 967
BIC ..... : BNPAFRPPCTO

(A découper et à nous renvoyer accompagné de votre réglement)

Dossier suivi par : **Sophie BELLOC et Julie ALAUZET**
Prog : **GB368** Groupe de : **MME GAUZERE**
et de : **M LABROUSSE FABIEN**
COLLEGE DE PIAN SUR GARONNE
BP70015
33490 ST MACAIRE

Téléphone établissement : **05.57.98.11.50**

Destination : **CHESTER** du **24/04/16** au **30/04/16**

MONTANT A REGLER AVANT LE 22/01/16

Mini-Séjour N° : GB368
24/04/16 - 30/04/16
MME GAUZERE

MUSEES NON FACTURES

Centre de : **CHESTER** Unités : **4**
Tarif : **D**
Nb participants .. : **49** Nb de professeurs : **4**

Excursion	P.U.	Qté	CB	TOTAL
(00791 001CADW)■ **CONWY CASTLE / CONWY**				
ENTREE VIA CADW AVEC BOOKING FORM pour le groupe				(Gratuit)
(08885 001A/R)■ **GREAT ORME TRAMWAY / LLANDUDNO**			N	
ALLER/RETOUR pour le groupe *4 gratuité(s)*	3.20	x 49		156.80 £
(00644 002EN)■ **INTERNATIONAL SLAVERY MUSEUM / LIVERPOOL**				
ENTREE pour le groupe				(Gratuit)
(00725 001OFF P)■ **CADBURY WORLD / BOURNVILLE**			N	
ENTRÉE OFF PEAK (SCHOOL TERM TIME) accompagnateur	10.70	x 4		42.80 £
ENTRÉE OFF PEAK (SCHOOL TERM TIME) élève	8.15	x 49		399.35 £
	Sous-Total			598.95 £
Augmentation prévisionnelle (7.00 %)				41.93 £
TOTAL EN POUNDS				640.88 £
TOTAL en EUROS (Taux = 1.47059)				942.47 €
Pounds **Prix / Participant en EUROS**				**17.78 €**

Total des visites ..... 942.47 €

Les sites et musées listés ci-dessus et nécessitant une réservation à l'avance ont été réservés par nos soins, sauf si vous nous avez indiqué que vous procédez vous-même à la réservation.

Ce budget est valable pour un groupe d'élèves de moins de 15 ans.

Le prix d'entrée des visites indiqué dans ce budget est le prix connu au 30/07/15. Chaque site ayant une date différente pour appliquer son augmentation annuelle, nous avons appliqué une majoration prévisionnelle sur le total des entrées. Cette majoration nous paraît plus que suffisante pour palier aux éventuelles variations de prix des sites.

Mini-Séjour N° : GB368
24/04/16 - 30/04/16
MME GAUZERE

MUSEES RESERVES - FACTURES

Centre de : **CHESTER**

Unités : **4**
Tarif : **D**

Nb participants .. : **49** Nb de professeurs : **4**

Excursion	P.U.	Qté	CB	TOTAL
(09150 001PUNT1)■ **PUNT HOUSE - MAGDALEN BRIDGE / OXFORD**			N	
GUIDED PUNT 30MINS pour le groupe	4.00 x	53		212.00 £
(Payé par CLC)				
(03322 001EN)■ **DEWA ROMAN EXPERIENCE / CHESTER**			N	
ENTREE élève	3.75 x	49		183.75 £
(Payé par CLC)				
(03322 001RSP)■ **DEWA ROMAN EXPERIENCE / CHESTER**			N	
ROMAN SOLDIER PATROL (SANS LE MUSEE) pour le groupe				65.00 £
(Payé par CLC)				
(01105 001EN)■ **CHESTER CATHEDRAL / CHESTER**			N	
ENTREE pour le groupe *4 gratuité(s)*	3.00 x	49		147.00 £
(Payé par CLC)				
(01356 001SEM)■ **LIVERPOOL F.C. / LIVERPOOL**			O	
TOUR&MUSEUM-UTILISER CENTENARYSTANDTTOUR accompagnateur *4 gratuité(s)*				
TOUR&MUSEUM-UTILISER CENTENARYSTANDTTOUR élève	9.00 x	49		441.00 £
(Payé par CLC)				
	Sous-Total			1048.75 £
	Augmentation prévisionnelle (7.00 %)			73.41 £
	TOTAL EN POUNDS			1122.16 £
	TOTAL en EUROS (Taux = 1.47059)			1650.24 €
Pounds	**Prix / Participant en EUROS**			**31.14 €**

Total des visites payées par CLC ..... 1650.24 €